

66^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE (PEA) DE TURCKHEIM – 3 EPIS 2-3-4 SEPTEMBRE 2022

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les **2/3 et 4 SEPTEMBRE 2022**, avec le concours des municipalités de TURCKHEIM, TROIS EPIS, et NIEDERMORSCHWIHR une Course de Côte Nationale (PEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

66^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE (PEA) de TURCKHEIM – 3 EPIS

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} division (CFM)
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1
- Le Challenge Espoirs de la Montagne 2022
- Le Championnat des Courses de Côte de la Ligue Grand Est, coefficient 4

Le présent règlement a été approuvé par la Comité de **la Ligue Grand Est sous le N° 31 en date du 29/06/2022.**

Et enregistré à **la F.F.S.A.** sous le permis **d'organisation** N° en date du

Adresse du Secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace, 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Tél : + 33 (0)672.96.08.42 - Fax : + 33 (0) 388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr



Comité d'honneur

Sous la présidence de :

- M. Benoit SCHUSSEL Maire de Turckheim
- M. Daniel BERNARD Maire de Niedermorschwihr
- M. Jacky CLEMENT Président de la Ligue du Sport Automobile Grand Est

Comité d'organisation

- Président : M. Franck MADER Président de l'ASA ALSACE
- Membres : l'ensemble des Membres du Comité de l'ASA ALSACE
- M. Jean Jacques SICHLER avec la participation du BRAND MOTORS SPORT

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Jacques MARCELLIN ... Licence n°2499/0722
Commissaires Sportifs	M. Norbert HARTZ..... Licence n°C018 ACL M. Norbert BIAGONI Licence n°25075/0721
Secrétaire du Collège	Mme. Danièle HARTL
Directeur de Course	M. Daniel BLANQUIN Licence n°1941/0308
Directeurs de Course Adjoints	M. Franck MADER Licence n°187564/0323 M. Frédéric DUMAS PK 52 Licence n°188349/0308 M. Louis Jean VILLARD VHC .. Licence n° 12774/0520 M. Francis ROMBOURG PK 25 Licence n°34694/0323
Adjoints à la Direction de Course	M. Olivier DEVAUX Arrivée P.H Licence n°1751/0314 M. Michel LEONATE CalvaireLicence n° 112844/0323 M. Pascal FAIVRE Parc B..... Licence n° 18024/0323 M. JP LACROIX Parc VHC Licence n° 3474/1303
Pré - grille Fourche	M. Romuald SCHLAGDENHAUFFEN Licence n° 187069/0323
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI Licence n°6047/1603
Commissaires Techniques adjoints	M. Emile TENA..... Licence n°124058/0305 M. Daniel HAEFFELIN Licence n°12679/0322 M. Denis DERCHE Licence n°33574/0314 M. Vincent ANGELLINI..... Licence n°206030/0318
Commissaire Technique Délégué VHC	M. Jean Louis BOSC..... Licence n° 14848/0805
Médecin responsable	M. Jean Claude EHLINGER.... Licence n°239682/0605 M. Michel WIEDENKELLER .. Licence n° 146262/0323
Chargé de la mise en place des moyens	M. Franck MADER Licence n°187564/0323
Chargée des relations avec les concurrents (CS)Resp.	Mme Isabelle THOUVENIN..... Licence n°3295/0515
<i>Resp. VHC</i>	M. Serge MISTRI Licence n°5945/0323
<i>ACL</i>	M. Jean WAMBACH.....Licence n° 3030/0306
<i>CFM</i>	M. Serge BLONDELLicence n° 19221/0323
<i>CFM</i>	M. Bernard VOGELLicence n° 25203/0306
Speakers	M. Pierre BARRE.....Licence n° EIPS /0808 M. Didier OHMER Licence n° 1905/0323
Charge de Presse	M. Thierry HAASER..... Licence n° 192562/0399
Chargé des Commissaires de route	M. Yohann GEORGEL Licence n°245976/0308
Chronométrateurs	M. Jean Paul DURANDLicence n11716/0302 Mme. BEFFY Corinne..... Licence n27682/00506 Mme HOFFMANN Evelyne.. Licence n° 252900/0323
Observateur	M. Joël MARAINE Licence n°2717/0804
Secrétaire du Meeting	Me Véronique DUPAYS Licence n° 30612/0323
Coordination générale	M. Jean Jacques SICHLER Licence n° 17673/0323 M. Vianney SICHLER Licence n° 149720/0323
Coordination Ville de Turckheim	M. Dominique KRETZ

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Lundi 22 aout à minuit.

Publication de la liste des engagés le lundi 29 aout à 14 h 00.

Vérifications administratives le Vendredi 2 septembre de 13 h 30 à 20 h 00.

Samedi 3 septembre de 07 h 00 à 07 h 45

Salle « Brand » rue du Conseil (Mairie) à TURCKHEIM

Vérifications techniques le Vendredi 2 septembre de 13 h 45 à 20 h 15.

Samedi 3 septembre de 07 h 15 à 08 h 00.

Place de la Mairie Rue du Conseil à TURCKHEIM

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 3 septembre à 08 h 15
Papeterie Site 1 - place de la République – Salle Ste Anne.

Briefings Chefs de poste et Commissaires Samedi 03 septembre 06 h 30 Salle des Fêtes Route St Gilles

Briefings Chefs de poste et Commissaires Dimanche 04 septembre 06 h 30 à proximité de la ligne de départ

Essais chronométrés libres (VHC/Trophée/Modernes : **Samedi 03 septembre** de 08 h 30 à 10 h 00.

Essai chronométré 1de 10 h 15 à 12 h 30.

Essai chronométré 2de 13 h 30 à 15 h 45.

Course : samedi 03 septembre

1^{ère} manche de course VHCfin des essais chronométrés

1^{ère} manche de course Trophée *des Nations*après les VHC

Briefing des pilotes : Ecrit remis lors des contrôles administratifs contre **émargement du PILOTE**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course Série A – Série B :

samedi 03 septembre respectivement à la fin des essais : Papeterie Site 1 - place de la République –
Salle Ste Anne.

Course : Dimanche 4 septembre

- 1^{ère} montée moderne (A et B)..... à partir de 8 h 30.....
- 2^{ème} montée VHC après les modernes
- 2^{ème} montée Trophée des Nations.. suivant l'ordre ci après
- 2^{ème} montée moderne (A et B)
- 3^{ème} montée VHC
- 3^{ème} montée Trophée des Nations
- 3^{ème} montée moderne (A et B)

Podium « Remise des Prix » : le Dimanche 04 septembre à la fin de la 3^{ème} montée de course au podium
départ

Remise des prix salle Rive Droite 1 rue de l'huilerie TURCKHEIM

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés
par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Affichage des résultats provisoires : Dimanche 04 septembre à l'issue de la dernière montée de course,
dans les parcs concurrents.

Parc Fermé final :

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures sont considérées en parc fermé dans les parcs
concurrents pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer
un dispositif ne permettant pas d'approcher leurs voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette
zone.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 2 septembre à 16 h 30 dans la structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le Vendredi 2 septembre de 13 h 30 à 20 h 00.

Samedi 3 septembre de 07 h 00 à 07 h 45 (sur demande écrite jointe à l'engagement)

Salle « Brand » rue du Conseil (Mairie) à TURCKHEIM

Vérifications techniques le Vendredi 2 septembre de 13 h 45 à 20 h 15.

Samedi 3 septembre de 07 h 15 à 08 h 00.

Place de la Mairie Rue du Conseil à TURCKHEIM

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, si elle n'a pas été jointe à l'inscription. **L'autorisation écrite et précise du propriétaire pour cette épreuve, dans le cas de prêt et/ou location de ladite voiture au Concurrent et/ou Conducteur.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 3 septembre à 7 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 2 septembre à partir de 16 h 30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : AUTO ECO SERVICE

Adresse 1, rue de la Filature TURCKHEIM tél : 06.67.24.99.23

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Pesage des voitures libre ou obligatoire *se fera à la caserne des pompiers de Turckheim rue du 24 février suivant l'art. 254 du CSI. Il y aura des pesées libres le samedi matin.*

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 1.5.1p : Procédures de retour aux Parcs Concurrents

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place).

Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes (monoplaces et biplaces), et est recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende.

Toute infraction à ces dispositions entrainera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

(NB) A la sortie de Niedermorschwihr, il est strictement interdit de faire des départs/arrêtés (ou autres) sous peine d'exclusion de la manifestation.

Art 1.5.2p : Briefing des pilotes

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre émargement du PILOTE, fait office de briefing oral.

Art 1.5.3p :

Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 euros. **Les reconnaissances sont prévues uniquement** le **Vendredi 2 septembre de 10 h 00 à 20 h 00**. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des juges de faits seront nommés à cet effet

Art 1.5.4p :

De par sa participation à la compétition tout concurrent et/ou conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnités en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur (s) aide(s) lors des essais ou de la course de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN de l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

Art 1.5.5p :

Une séance d'autographes et de dédicaces pour le public est organisée Dimanche 4 SEPTEMBRE entre la 1^{ère} et la 2^{ème} montée de course soit vers 11 h 30. Elle se déroulera à proximité de la ligne de départ, dans le village des animations. Les pilotes appelés à être présents lors de cette séance seront désignés par l'organisation en accord avec le promoteur du championnat. Les pilotes en seront avisés individuellement. Le matériel de promotion (photos, posters, stickers, etc ...) utilisé par les pilotes, devra obtenir l'agrément de l'organisateur.

Art 1.5.6p :

Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turckheim – 3 Epis ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

Art 1.5.7p : TRES IMPORTANT

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTEE LES PILOTES DEVRONT IMPERATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENTS SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que les véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publiques et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 euros et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

Art 1.5.8p :

Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner, en respectant le Code de la Route notamment en ce qui concerne le port du casque obligatoire, leur pilote en pré-grille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

Art 1.5.9p : Procédure de mise en pré-grille

La mise en pré- grille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Ces derniers ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la pré-grille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3p.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace – 10 Rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42

Internet : www.asa-alsace.fr

e-mail : president@asa-alsace.fr

jusqu'au 22 aout 2022 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à 570 €, réduits à 285 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 235 € pour les engagés à l'année au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA ALSACE bénéficient de 20 % de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 228 € **sous réserve d'apposer sur la voiture de course l'autocollant de l'ASA ALSACE de manière visible**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements, : LCL Sélestat : - 30002 08547 0000070164V 32 –

IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 BIC CRLYFRPP

Si à la date du 22 aout, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 (VHC compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte, ainsi que dans l'article 4 du règlement Championnat de France de la Montagne (voir tableau voitures admises)

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.2.4 : Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. :

- Voitures de course fermées (+ ttes les autres fermées CM et GTTS : niveau sonore : 105 Db A Maxi
- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 Db A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) et optionnelle (droits réduits, voir réglementation générale) seront communiquées par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le RD11, sur le tronçon suivant :

La course se déroulera en 3 montées **obligatoires**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement CFM.

Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD10/RD11 (altitude 280 m)

Arrivée sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD11/rd11'' (altitude 650 m)

Pente moyenne 5.5 %

Longueur du parcours 5950 Mètres

Modalités de retour au départ : L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place).

Parc de départ (lieu) : Papeterie Site 1 - place de la République – Salle Ste Anne.

Parc d'arrivée (lieu) : Parc Haut

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur RD 11

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD 11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

10 premiers du CFM 2022 (classement après Chamrousse 2022) – série A et B Place de la République.
S'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à la discrétion du Chef de Parc).

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, S/FA, GT Sport, GTTS, D/E

Groupes CM, CNF, CN, E2SC

Papeterie de Turckheim (site 1) et Parc Matussière

ATTENTION PAS D'ELECTRICITE FOURNI

VHC

Parking de la salle Ste Anne

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 2 septembre à 10 h, sauf le parc de la République accessible uniquement à partir de 14 h.

NB : Le parc Matussière est privé, il est donc interdit d'y pénétrer avant la date et l'heure figurant dans le présent règlement. Il est également interdit de stationner devant les portes du site.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins d'un an.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc Concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400 €

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé (sous peine de disqualification d'office) dans le parc concurrent pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : **Papeterie Site 1 – Turckheim Parc Matussière – Place de la République – Parc Ste Anne.**
- pendant les essais et la course : **Papeterie Site 1 – Turckheim Parc Matussière – Place de la République Parc de départ – Parc Ste Anne.**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **Papeterie Site 1 – Turckheim Parc Matussière – Parc Ste Anne (VHC)**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur **le tableau d'affichage** leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront :

Vendredi 2 septembre de 17h00 à 20h00	Salle des fêtes route St Gilles à TURCKHEIM
Samedi 3 septembre de 09h30 à 18h00	Ligne de départ
Dimanche 4 septembre de 08h00 à 18h00	Ligne de départ

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : HOPITAL PASTEUR Avenue de la Liberté 68000 COLMAR Téléphone n° +33 (0) 389.124.000

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. Essais

Essais chronométrés : 3 montées le samedi 3 septembre à partir de 8 h 30.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ des séries A et B.

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part à une séance d'essai au moins, et d'avoir effectué le parcours au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de « Bout en bout ».

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre émargement du PILOTE, fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordres des départs : Prescriptions Générales et Réglementation Standard des Courses de Côtes et Règlement CFM 2022.

1^{ère} montée **Série B** : dimanche 4 septembre à partir de 08 h 30

Série A : dimanche 4 septembre à l'issue de la série B

2^{ème} montée **Série B** : dimanche 4 septembre à l'issue du Trophée des Nations

Série A : dimanche 4 septembre à l'issue de la série B

3^{ème} montée **Série B** : dimanche 4 septembre à l'issue du Trophée des Nations

Série A : dimanche 4 septembre à l'issue de la série B

Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1P.

L'épreuve se disputera en **trois montées obligatoires.**

Le classement s'effectuera **sur le cumul de 2 meilleures montées.**